

COMMANDES ET LIVRAISONS

Pour être efficace, le traitement par larves de mouche ZooBiotic doit **obligatoirement** commencer dès la réception du produit et durer environ 72 heures. Par conséquent, ces produits vous sont livrés directement du laboratoire par courrier express.

Les livraisons sont effectuées du mardi au vendredi inclus sauf aux dates d'embargo ci-dessous*. Les commandes doivent nous arriver au plus tard avant 11.00, la veille de la date du début de traitement.

Ex. Pour un début de traitement le mercredi 14 mai au matin, la commande doit nous arriver, par courrier ou par fax, **au plus tard**, le mardi 13 mai avant 11.00.

Merci de bien indiquer au recto l'adresse précise de livraison (service, personne à contacter etc.) ainsi que le numéro de téléphone du service passant la commande **et l'adresse courriel du service pour le suivi en temps réel de votre livraison.**

- Les livraisons interviennent le jour de livraison souhaité **sans précision d'heure.**

***Merci de prendre note des dates d'embargo suivantes en 2008 ;**

Pas de Réception de Commandes

- **Lundi 24 Mars**
- **Jeudi 1^{er} Mai**
- **Jeudi 8 Mai**
- **Lundi 14 Juillet**
- **Vendredi 15 Août**
- **Mardi 11 Novembre**
- **Jeudi 25 Décembre**

Pas de Livraison

- Mardi 25 Mars**
- Jeudi 1^{er} Mai**
- Jeudi 8 Mai**

- Vendredi 15 Août**
- Mardi 11 Novembre**
- Jeudi 25 Décembre au Mercredi 31 Décembre**

Nos numéros d'appel en cas de besoin ; Tél. : 04 70 59 19 46 - Mobile : 06 08 23 45 01

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 : OPPOSABILITE DES C.G.V.

Toute passation de commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente.

Le fait que le vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Les traitements sont fournis au prix en vigueur au moment de la passation de la commande.

ARTICLE 2 : PASSATION DES COMMANDES

Compte tenu de la nature du traitement vendu et de la nécessité de réagir promptement aux besoins du Client, seules les commandes passées par télécopie seront validées.

ARTICLE 3 : PRIX

Sauf accord pris au plus tard lors de la passation de la commande et indiqué sur le bon de commande ou en cas de régime spécifique de règlement (virement administratif notamment), les factures sont payables comptant.

En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

En cas de non-paiement et nonobstant tout versement partiel ou toute offre de règlement qui pourrait être faite postérieurement à l'échéance, en cas également de toute inexécution par l'acheteur des conventions passées, le vendeur pourra demander la résolution judiciaire de la vente.

Les sommes éventuellement déjà versées par l'acheteur resteront la propriété du vendeur sans préjudice de toutes autres demandes de dommages-intérêts.

ARTICLE 4 : GARANTIES

Garantie contractuelle : Toute demande à ce titre devra être transmise exclusivement à la STEP 3.

Les réclamations pour vices cachés ne pourront être admises que dans la mesure où le Client aura pris toute précaution et diligence pour retranscrire les éléments cliniques selon les protocoles en la matière, permettant ainsi un constat contradictoire.

En toute hypothèse, la garantie ne peut être mise en œuvre que dans les conditions normales d'utilisation et la responsabilité du vendeur est limitée au remplacement du traitement.

Garantie légale :

En tout état de cause, la garantie légale s'applique suivant les articles 1641 et suivants du Code Civil.